

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FAYE-LA-VINEUSE EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 DÉCEMBRE à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Faye-la-Vineuse s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. David CAILLETEAU, Maire.

Présents : David CAILLETEAU, Georges CAQUERET, Jacky COURLIVANT, Stéphane CAHAN, Frédéric LAHAYE, Laurent LÉAU, Maria TRAVERS, Bernard STHAMAR et Sophie-Anne SAUVAIGO.

Absents excusés : Frédéric FOURMENTRAUX et Jérôme DENIS.

Secrétaire de séance : Frédéric LAHAYE.

01. INSTITUTIONS - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2023 est approuvé.

UNANIMITE

02. COMMANDE PUBLIQUE DEVIS POUR LA RÉFECTION DES MURS DU JARDIN D'ALIÉNOR

Monsieur le Maire donne la parole à Sophie-Anne SAUVAIGO qui a rencontré deux maçons afin d'établir de nouveaux devis pour la réfection des murs entourant le jardin d'Aliénor (jardin communal cadastré A 928 et mis à disposition de l'association Jardin de Faye). Elle présente la proposition de Loire Bâti 4 qui prévoit donc de démolir deux des murs en moellons pour les reconstruire car ils sont en très mauvais état. Ils le seront à une hauteur minimale de 0,70 m pour simplement pour matérialiser la séparation avec les parcelles voisines et retenir la terre. Le troisième mur verra son chapeau réhabilité. Ce devis atteint un montant total de 15 298,46 €. Par ailleurs, cet artisan s'engage à réaliser les travaux en juillet 2024, élément important à prendre en compte. Le second devis de Christophe MEUNIER répond aux mêmes caractéristiques mais n'indique pas le délai d'exécution envisagé. Il se chiffre à 16 621,15 €. Maria TRAVERS suggère de faire appel à l'association Concordia qui organise des chantiers participatifs de bénévoles en France et à l'étranger, ce qui pourrait réduire le coût de cette opération. Bernard STHAMAR pense que ce type d'intervention se prépare longtemps à l'avance et que, bien qu'avantageuse, cette solution repousserait encore la réfection qui a déjà trop attendu. Monsieur le Maire précise que, s'agissant de murs mitoyens, il envisage de demander une participation, même symbolique, aux propriétaires des jardins voisins, auxquels incomberait normalement la moitié de cet entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **retient le devis de l'entreprise Loire Bâti 4 pour la réfection des murs entourant le jardin d'Aliénor d'un montant total de 15 298,46 €**
- **s'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget 2024**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

UNANIMITE

03. FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2024) doit être déposée pour le 22 décembre. Il propose d'y inscrire la requalification de la place Neuve, en s'appuyant sur l'avant-projet et l'estimation réalisés par l'agence Talpa, ainsi que sur le permis d'aménager actuellement en cours d'instruction. Une demande au FDSR « enveloppe projet » pourra être conjointement adressée au département pour compléter le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de solliciter auprès de l'Etat la subvention DETR 2024 pour les travaux de requalification de la place Neuve
- s'engage à réaliser ces travaux en 2024 et approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Travaux préparatoires	10 000,00 €	DETR	58 780,00 €
Enrobé clair et caniveaux pavés	40 500,00 €	FDSR projet	40 083,75 €
Aménagement de la place	81 850,00 €		
Plantations et végétalisation	7 600,00 €	Autofinancement	48 086,25 €
Remise en état et garantie	7 000,00 €		
TOTAL HT	146 950,00 €	TOTAL HT	146 950,00 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

UNANIMITE

04. FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS
DEMANDE DE SUBVENTION FDSR 2024 SOCLE ET PROJET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR 2024) doit être déposée avant le 31 décembre. Celle-ci est composée de deux volets : l'enveloppe « socle » à laquelle les communes sont éligibles chaque année et l'enveloppe « projet » à laquelle elles peuvent prétendre deux fois par mandat départemental. Il propose d'inscrire la réfection des murs entourant le jardin d'Aliénor pour l'enveloppe « socle » et la requalification de la place Neuve pour l'enveloppe « projet ». Pour cette dernière, les études préalables peuvent être prises en compte. Ainsi, le plan de financement différera légèrement de celui présenté pour la DETR qui ne comprend que les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de solliciter auprès du Département la subvention FDSR 2024 pour la réfection des murs entourant le jardin d'Aliénor, au titre de l'enveloppe « socle »
- s'engage à réaliser ces travaux en 2024 et approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Travaux préparatoires	1 109,48 €	FDSR socle	5 163,00 €
Réfection de 2 murs	7 369,98 €	Autofinancement	7 585,72 €
Réfection d'1 chapeau de mur	4 269,26 €		
TOTAL HT	12 748,72 €	TOTAL HT	12 748,72 €

- décide de solliciter auprès du Département la subvention FDSR 2024 pour la requalification de la place Neuve, au titre de l'enveloppe « projet »
- s'engage à réaliser ces travaux en 2024 et approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
NATURE	MONTANT	NATURE	MONTANT
Etudes et maîtrise d'œuvre	13 385,00 €	FDSR projet	40 083,75 €
Travaux préparatoires	10 000,00 €	DETR	58 780,00 €
Enrobé clair et caniveaux pavés	40 500,00 €		
Aménagement de la place	81 850,00 €	Autofinancement	61 471,25 €
Plantations et végétalisation	7 600,00 €		
Remise en état et garantie	7 000,00 €		
TOTAL HT	160 335,00 €	TOTAL HT	160 335,00 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

UNANIMITE

05. FINANCES LOCALES
REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS
PAR SOPHIE-ANNE SAUVAIGO POUR LE NOUVEAU SITE INTERNET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 31 mars dernier, la création du nouveau site internet officiel de la commune a été confié en prestation à Vincent MALLEA, sous la responsabilité de l'élue Sophie-Anne SAUVAIGO. Pour ce faire, il a été nécessaire d'acquérir un nom de domaine que cette dernière a réglé sur ses fonds personnels. Cette démarche a dû être réalisée en deux étapes car le premier nom de domaine choisi n'était pas adapté aux outils numériques du prestataire. Il convient donc de lui rembourser la somme de 12,00 €. *En vertu de l'article L. 2131-11 du CGCT, Sophie-Anne SAUVAIGO ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de rembourser la somme de 12,00 € à la conseillère municipale Sophie-Anne SAUVAIGO pour l'achat du nom de domaine nécessaire à la création du nouveau site internet officiel de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

UNANIMITE

06. FINANCES LOCALES
AIDE ACCORDÉE A ALPHONSE PLEVOETS
POUR LA DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de M. Alphonse PLEVOETS, habitant le bourg de Faye-la-Vineuse, pour bénéficier de l'aide financière relative à la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur sa propriété 10 Grande Rue. En effet, la commune a fixé, par délibération du 14 juin 2019, le principe d'une participation de 50 % sur présentation d'une facture établie par une entreprise agréée.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°02 du 14 juin 2019 fixant les modalités de l'aide ;
Vu la facture de 100,00 € liée à l'intervention de l'entreprise agréée DENIS 3D Service pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de verser une aide de 50,00 € à M. Alphonse PLEVOETS relative à la destruction d'un nid de frelons asiatiques
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

UNANIMITE

07. INSTITUTIONS - INTERCOMMUNALITÉ
APPROBATION DU PÉRIMÈTRE ET DES STATUTS
DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
RICHELIEU-COURCOUÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 31 mars 2023 émettant un avis favorable sur le projet de fusion entre le SIAEP de la région de Courcoué et le SMAEP du Richelais. Il donne lecture de l'arrêté interpréfectoral (Indre-et-Loire et Vienne), en date du 10 octobre 2023, portant définition du périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des deux syndicats. Celui-ci sera donc constitué des communes de Braslou, Braye-sous-Faye, Brizay, Chaveignes, Chezelles, Courcoué, Faye-la-Vineuse, Jaulnay, Luzé, Marigny-Marmande, Razines, Richelieu, La Tour-Saint-Gelin et la communauté de communes du Pays Loudunais (en représentation-substitution de la commune de Pouant). Chaque commune membre doit approuver ce périmètre ainsi que les statuts du nouvel EPCI, dénommé Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Richelieu-Courcoué, dont lecture est faite.

Vu l'article L. 5212-27 du CGCT relatif à la fusion des syndicats de communes ;
Vu l'arrêté interpréfectoral du 10 octobre 2023 portant définition du périmètre du nouvel EPCI, issu de la fusion du SIAEP de la région de Courcoué et du SMAEP du Richelais ;
Vu les statuts du nouvel EPCI dénommé SMAEP Richelieu-Courcoué ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **approuve le périmètre et les statuts du nouveau Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Richelieu-Courcoué**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

UNANIMITE

08. INSTITUTIONS - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SMAEP RICHELIEU-COURCOUÉ

Monsieur le Maire indique que, le Conseil Municipal venant d'approuver le périmètre et les statuts du nouvel EPCI dénommé Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Richelieu-Courcoué issu de la fusion du SIAEP de la région de Courcoué et du SMAEP du Richelais, il convient d'élire les représentants de la commune au sein de ce nouveau syndicat. En effet, les statuts prévoient l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par collectivité membre. Les élus de Faye-la-Vineuse qui siégeaient auparavant au SMAEP du Richelais ont fait acte de candidature pour poursuivre cette mission au sein du nouveau syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts du nouvel EPCI dénommé SMAEP Richelieu-Courcoué ;

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame délégués du SMAEP Richelieu-Courcoué :

- **Titulaires : M. Jacky COURLIVANT (9 voix)**
M. Laurent LÉAU (9 voix)
- **Suppléants : M. Jérôme DENIS (9 voix)**
M. Frédéric FOURMENTRAUX (9 voix)

UNANIMITE

09. INSTITUTIONS - INTERCOMMUNALITÉ
ADHÉSION D'ESVES-LE-MOUTIER AU SYNDICAT CAVITÉS 37

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de Cavités 37 a accepté l'adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier. En vertu de l'article L. 5211-18 du CGCT, chaque commune membre du syndicat doit se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune d'Esves-le-Moutier au Syndicat Cavités 37.

UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

1. Collégiale :

Monsieur le Maire informe le conseil que l'appel d'offres pour le diagnostic de la collégiale et la future maîtrise d'œuvre des travaux est désormais clos. Suite aux visites effectuées par les différents architectes, cinq d'entre eux ont déposé une proposition. Elles doivent maintenant être étudiées par l'architecte du patrimoine de l'ADAC-CAUE qui nous présentera l'analyse des offres en janvier. Le conseil sera alors amené à choisir la meilleure, en accord avec le conservateur régional des monuments historiques, selon des critères techniques (compréhension du projet, compétences et références) et financiers.

Dans l'attente des travaux et pour des raisons de sécurité, Sophie-Anne SAUVAIGO souhaite à nouveau que le déambulatoire soit complètement fermé au public, comme le prévoit l'arrêté municipal n°2023-52. Elle demande quelle est la position définitive de la commune suite au courrier adressé à l'association des Amis de la Collégiale leur signalant que la mise en peinture des portes, qu'ils ont voulu prendre en charge, n'est pas conforme (teinte ocre jaune dit Versailles aile des ministres non respectée) aux préconisations de l'architecte des Bâtiments de France relayées par la commune. En effet, la réponse apportée par l'association (par voie de compte rendu de l'assemblée générale) semble mettre en cause la municipalité alors que l'alerte a été donnée dès la présence du peintre sur le chantier. Sans imposer une nouvelle intervention coûteuse pour repeindre les portes, le conseil décide qu'une mise au point sera toutefois envoyée à l'association pour rétablir les faits.

Jacky COURLIVANT indique que Bertyls MOREAU a procédé ces derniers jours à la capture des pigeons dans le clocher et constate que l'échelle permettant d'accéder autrefois à la charpente est manquante.

2. Travaux de renforcement de la ligne électrique rues de Perseigle, Colombier et Portugal :

Georges CAQUERET informe le conseil de la reprise mi-novembre de ce chantier commandé par le SIEIL. Il a constaté avec Bernard STHAMAR, résidant dans ce quartier, qu'il se déroule dans des conditions chaotiques, avec l'impossibilité de certains riverains d'accéder à leur propriété, des tranchées parfois situées en plein milieu de la chaussée, une désorganisation de l'entreprise chargée des travaux. Tout cela laisse craindre que la voirie soit restituée en piteux état à la fin du chantier. Une réunion est donc prévue le 19 décembre avec les responsables du SIEIL et l'entreprise ERS Maine afin de discuter de la remise en état provisoire avant les vacances puis celle définitive à négocier pour la suite.

3. Décorations de Noël :

Plusieurs élus évoquent l'absence d'illuminations de Noël, excepté celles installées par l'agent technique sur la mairie. Laurent LÉAU suggère que des guirlandes solaires auraient pu être accrochées dans les arbres, notamment de la place de l'Eglise mais pas seulement, pour pallier l'absence de prises dédiées sur les lampadaires depuis leur remplacement en 2008. Sophie-Anne SAUVAIGO indique qu'elle va fixer des ballons de baudruche sur le sapin en bois des artistes (qui est resté en place devant l'église depuis l'an dernier) et demander à l'agent technique d'y agraffer une nouvelle guirlande lumineuse. Par ailleurs, un spot identique à celui qui projette sur la mairie était disponible pour l'église mais n'a pas été installé. Enfin, la prise extérieure du Café Saint-Georges (toujours propriété de la commune) pourrait servir. Le conseil en conclut que ces considérations devraient être anticipées au moins à l'été, notamment pour commander le matériel nécessaire (nouvelles guirlandes ou autres illuminations) pour la période des fêtes.

4. Logements et bâtiments :

Stéphane CAHAN s'interroge sur les intentions du locataire de l'appartement communal 1 rue de la Vieille Tour. En effet, celui-ci avait émis le souhait de le quitter il y a plusieurs mois. Le secrétariat le contactera pour en savoir plus et lui rappeler que le délai de préavis peut être largement réduit en cas de changement de situation personnelle ou professionnelle. Par ailleurs, Sophie-Anne SAUVAIGO demande si les travaux d'amélioration du logement de l'école sont toujours d'actualité pour pouvoir le relouer. Frédéric LAHAYE considère qu'il n'est pas opportun de le faire tant que la nouvelle destination du bâtiment de l'école n'a pas été décidée. Il rappelle que le diagnostic énergétique est mauvais et qu'il sera bientôt interdit de proposer des biens classés G. Monsieur le Maire regrette d'autant plus que ce logement soit resté vacant depuis maintenant plus d'un an, entraînant une perte de ressources pour la commune. Il évoque l'éventualité d'en faire un gîte (non concerné par cette nouvelle réglementation) mais cela nécessiterait une gestion plus complexe notamment avec du personnel.

La pose de la nouvelle menuiserie (grande porte vitrée) de la salle de la Domade étant prévue en fin de semaine, Stéphane CAHAN s'interroge sur l'opportunité de stocker l'ancienne porte en bois plein, qui pourrait être réutilisée en plusieurs parties pour des volets ou des portails à remplacer sur d'autres bâtiments communaux. Le conseil n'y voit pas d'objection.

La séance est close à 20h45.